



Communiqué de presse - Conseil provincial du 3 février 2026

Transferts ou maintien des compétences provinciales : des échéances très courtes pour se prononcer

La note d'orientation du Gouvernement wallon relative à la « réforme des provinces » s'est à nouveau invitée au Conseil provincial du Hainaut. Au cœur du questionnement avancé par le conseiller Hicham Imane : « *comment l'institution provinciale aura-t-elle la possibilité de débattre de manière démocratique sur d'éventuelles compétences à maintenir ou à transférer ?* »

« *Les délais imposés sont courts* », constate à ce propos le Président du Collège provincial Eric Massin. Outre la confirmation de son intention de soumettre au Parlement une suppression de l'échelon politique en 2030, le Gouvernement wallon a en effet anticipé de six mois le timing imposé aux Provinces pour remettre leurs propositions sur l'organisation des compétences provinciales. Ce sera désormais le 1^{er} mai de cette année. « *Cela limite considérablement le champ des discussions, des rencontres et le contenu des débats* ».

Se nourrissant d'une réflexion au sein des partis de la majorité, le Collège provincial s'efforcera de soumettre au Conseil en mars une synthèse de ce qui pourrait être transféré et de ce que, politiquement ou légalement, le Hainaut entend conserver. Il restera au Conseil provincial le seul mois d'avril pour en débattre et « *asseoir un choix dans le respect du personnel* ».

Le dossier est complexe : les Villes et Communes sont également appelées à se prononcer par rapport aux missions provinciales et à « *exprimer leurs besoins en matière de coopération supracommunale* ». Toutes n'ont pas les mêmes réalités ni le même niveau de connaissance quant aux services que rend la Province. A cela s'ajoute la grande disparité des Provinces wallonnes et leurs structurations différentes « *au regard de l'intérêt provincial* », un principe consacré par la Constitution, comme le rappelle le Président du Collège hainuyer.

Et ce dernier de poser ce constat : « *la France, les Pays Bas et la Flandre ont conservé un niveau institutionnel comparable à la Province : et cela fonctionne ! Nos voisins de l'Hexagone ont même rétabli des élections directes pour leurs communautés de communes. A méditer... ».*

Fin des activités de Hainaut Seniors : des citoyens s'expriment

Composé d'élus directs, le Conseil provincial est un espace de démocratie. Quoi de plus normal dès lors d'entendre des citoyens exercer leur droit d'interpellation dans l'hémicycle ?

Ce 3 février, un représentant du comité de soutien de Hainaut Seniors s'est exprimé. Outre le maintien d'un lien intergénérationnel auquel aspire ce comité, il a souhaité obtenir davantage d'informations sur « les aspects financiers » justifiant l'arrêt prochain de cette politique.

Répondant au nom du Collège provincial, le député David Lavaux le réaffirme : la valeur et l'utilité des activités menées par les antennes de Hainaut Seniors n'ont jamais été contestées, « *pas plus que le bénéfice indéniable qu'elles apportent sur tous les plans* » à celles et ceux qui les fréquentent.

Mais la réalité financière est ce qu'elle est. Pour faire face au coût croissant du financement des zones de secours (85 millions aujourd'hui... 120 millions à l'horizon 2030), un plan d'économies en 143 mesures a été déployé. L'arrêt des missions de Hainaut Seniors y figure au même titre, par exemple, que la fin des activités des Voies d'Eau du Hainaut, de Teralis, la vente de domaines à l'étranger et de nombreux biens immobiliers. « *Ce sont des choix difficiles mais nécessaires* », selon le député provincial.

En prenant en considération l'ensemble des frais de « support », les activités de Hainaut Séniors engendraient des coûts à charge de l'Institution provinciale. Il s'agit d'économies et non pas d'une réorientation de moyens vers d'autres activités : l'opération « Ensemble avec les Personnes extraordinaires » doit ainsi également composer avec des moyens réduits.

Dans le paysage de refonte institutionnelle, « *la politique en matière des seniors apparaît clairement comme une politique locale qui doit être menée par les villes et communes* ».

David Lavaux se veut optimiste : des contacts positifs ont été pris avec les autorités des cinq villes concernées par l'arrêt des activités de Hainaut Seniors (Mons, La Louvière, Charleroi, Mouscron et Tournai). « *Je me réjouis aussi de l'attitude des seniors de Charleroi qui ont décidé de créer une nouvelle ASBL composée de bénévoles qui vont continuer à organiser notamment les conférences qui caractérisent Hainaut-Seniors* ».

Près de deux millions pour intensifier la lutte contre les inondations

On connaît l'expertise de la Province de Hainaut en matière de lutte contre les inondations. Preuve de cette reconnaissance, elle vient de recevoir un subside exceptionnel de 1.960.000 € via le programme « 319 berges » du Plan de relance. Objectif : soutenir la création ou le renforcement de zones d'immersion temporaires (ZIT), la mise en œuvre de travaux de régulation des ruissellements et mener des interventions ciblées sur les cours d'eau de deuxième catégorie.

Interrogée par la conseillère Florence Pottiez, la députée Aurore Goossens a confirmé que ce subside important permettra aux équipes de Hainaut Ingénierie Technique (HIT) de réaliser des travaux dans les communes de Gerpinnes, Beaumont, Estinnes, Momignies et Quévy. Ces choix d'intervention sont opérés sur base d'une analyse des risques et des demandes du

terrain. Les études techniques vont débuter en 2026 et prendront notamment en compte les accès aux terrains et les contraintes environnementales.

Entre temps, HIT poursuit bien sûr le déploiement de ses travaux liés au programme de prévention Naqia : « *En 2026, plusieurs ZIT seront inaugurées, notamment à Colfontaine, Leuze-en-Hainaut, Tournai et Chièvres. D'autres chantiers débuteront à Beaumont, Asquillies, Arquennes et Colfontaine* ».

Condorcet : plan stratégique voté

En cette période de contraintes budgétaires fortes, des mutations profondes du monde du travail et d'attentes sociétales de plus en plus exigeantes, la Haute Ecole Hainaut-Condorcet a soumis son plan stratégique et opérationnel au Conseil provincial, son pouvoir organisateur.

Fruit d'un travail collectif, cette feuille de route, place l'étudiant au centre avec un accent mis sur l'accompagnement, l'orientation, les dispositifs sociaux, l'inclusion et la promotion de la réussite.

Autres axes majeurs : l'innovation et la recherche appliquée. « *Il s'agit, selon la députée en charge de l'enseignement supérieur, de mieux valoriser l'expertise existante, de renforcer les collaborations avec les universités, les entreprises et les acteurs publics, mais aussi de préparer nos étudiants aux métiers de demain, dans un contexte marqué par le numérique, l'intelligence artificielle et la transition écologique* ».